



Ville de Marseille - Mairie de Marseille

DGAVDE-DRPDGAVDE-SRPMDPJDECV (41603)

Cahier des clauses techniques particulières

Relevés botaniques et interprétations floristiques

Numéro de la consultation : 2022_41603_0003

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert

Article 1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet d'établir dans les parcs, jardins et squares de la Ville de Marseille différents relevés botaniques de terrain permettant d'identifier la composition des plantes actuelles et futures selon la trajectoire écologique envisagée.

L'objectif est de mieux connaître les structures végétales de la Ville de Marseille et leur contexte: composition végétale (flore) et assemblage végétal (strates végétales et recouvrement végétal). Ainsi, ces relevés permettent d'une part, d'optimiser la gestion écologique des espaces verts et l'octroi du label EcoJardin et d'autre part, d'assister la maîtrise d'ouvrage en cas de restauration ou de création d'espaces verts. En effet, des compositions végétales peuvent être proposées en fonction de la nature du site (parc, jardin, square), de sa localisation (quartier périphérique) et des corridors écologiques (continus ou discontinus).

Article 2 - Relevés

2,1/ Surface du relevé

La surface du relevé doit être suffisamment importante pour que toutes les espèces constitutives de la structure végétale soient notées. A titre indicatif, des ordres de grandeur d'aire minimale sont donnés pour la réalisation des relevés en fonction du type de végétation qu'il est possible de rencontrer :

- pelouse : 2 à 10 m²
- prairie : 15 à 25 m²
- boisement : 50 à 100 m² voire 200 m²
- ourlet linéaire : 10 à 20 m²

2,2/ Forme du relevé

La forme du relevé est à adapter selon la structure végétale à relever (relevé en carré, en rectangle, linéaire ou en tâche distincte).

2,3 / Information par relevé

Les relevés doivent comporter les informations suivantes :

a/ Identité du relevé

- un numéro
- la date de l'observation
- la localisation (un point GPS)
- la description floristico-écologique, autrement dit, dans l'ordre, le nom de la structure végétale + structure verticale ou horizontale de la végétation décrite + facteur écologique déterminant (facultatif) + une à 2 espèces majoritaires.

Exemple 1 : Prairie irrégulière xérophile à *Malva sylvestris*

Exemple 2 : Massif arboré libre à *Celtis australis*

- caractéristiques de l'échantillonnage (forme du relevé, représentativité physiologique, floristique, écologique)
- données stationnelles (topographie, exposition, luminosité, roche mère, texture de sol en surface, type de sol)
- photographies
- schémas (éventuels)

b/ Liste exhaustive des taxons strate par strate et recouvrement

- inventaire floristique

Le prestataire réalise le relevé de chaque taxon présent dans sa surface de relevé. L'inventaire est consigné dans un tableau sous la forme d'une liste.

Cette étape doit être réalisée avec le plus grand soin et le plus de précision possible. Il convient de respecter la dernière nomenclature taxonomique en vigueur.

- stratification

Chaque taxon relevé doit être situé par rapport à la strate de végétation à laquelle il appartient.

S'agissant d'espaces verts et non d'espaces naturels, il est proposé, au-delà de conserver la référence de l'ouvrage de *Godron et al. 1983*, de décrire les strates de végétation selon la répartition suivante :

- petite plante rase (herbacée [$< 0,3$ m])
- petit arbuste et moyenne plante herbacée [$> 0,3$ - $<$ ou $= 0,6$ m]
- moyen arbuste et grande plante herbacée [$> 0,6$ - $<$ ou $= 2$ m]
- petit arbre et grand arbuste [> 2 - $<$ ou $= 4$ m]
- grand arbre [> 4 m]

Les hauteurs sont données à titre d'indications. Elles doivent être individualisées en fonction de la réalité du terrain.

Pour les ligneux, le caractère juvénile des individus peut être noté par un « j » derrière le nom d'espèce. Ces espèces doivent être relevées.

- recouvrement

Le prestataire doit indiquer le pourcentage de recouvrement de chaque espèce différente relevées. Le but étant de savoir quelle est la représentativité de chaque espèce au sein du relevé.

C/ Obligation environnementale à respecter lors des relevés

Dans le cadre des relevés floristiques, le prestataire doit respecter les périodes de reproduction et de nidification des oiseaux communs des parcs et jardins (avifaune) et doit effectuer ces relevés en tenant compte des prescriptions d'interventions à proximité d'une zone fréquentée par ce groupe taxonomique. Le prestataire doit notamment réduire le niveau sonore, ne pas plier, couper ou briser de branches dans les boisements.

Le calendrier de reproduction et de nidification de ce groupe taxonomique est pris comme référence. Il est parcourable et interprétable dans l'atlas des oiseaux nicheurs de Marseille (Éric Barthélémy).

Article 3 – Livrables attendus

3,1/ Le tableau du relevé

Le prestataire doit fournir un tableau pour chaque relevé avec les indications attendues et listées dans l'article 2. Le tableau doit être au format libre office.

Le prestataire doit également fournir un rapport interprétatif en fonction de la destination du relevé. Deux destinations sont possibles. Soit le relevé botanique permet d'améliorer ou de mieux définir les modalités de gestion d'un espace vert, soit il permet d'élaborer une stratégie végétale de plantation dans le cadre d'une restauration ou d'une création d'espaces verts.

Dans les deux cas, ce rapport interprétatif doit mettre en perspective des propositions de gestion ou de création en s'appuyant :

- sur le cycle de vie des plantes ;
- les modalités de gestion des gestionnaires espaces verts et leurs limites (les renseignements sur cet aspect sont communiqués par la maîtrise d'ouvrage au moment de la réalisation du rapport) ;
- les associations de plantes ou les groupes floristiques identifiés par station mettant en évidence des facteurs écologiques particuliers ;
- des associations de plantes adaptées au fonctionnement écologique des habitats présents dans le parc ;
- des associations de plantes adaptées au projet de restauration ou de création de parc en fonction des trajectoires d'habitats présentis par rapport au relevé ;
- des associations de plantes adaptées aux corridors écologiques (continus et discontinus) proches ;
- des associations de plantes adaptées à différents groupes taxonomiques qu'il est courant de rencontrer dans les parcs et jardins urbains. L'avifaune est un des groupes taxonomiques à privilégier.

Si le prestataire réalise plusieurs relevés botaniques par site, le rapport doit intégrer l'interprétation de tous les relevés.

Le rapport interprétatif doit comporter le référencement des structures végétales (positionnement dans l'espace et composition floristique) sous la forme d'une carte au format SIG (enregistrement en *.shape, projection CC44*) qui est insérée dans la base de donnée du SIG de la Ville de Marseille.